



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Commission Départementale du Football Diversifié Rentrée des Clubs Futsal

PROCÈS-VERBAL N° 2 – SAISON 2024/2025

Réunion du samedi 28 septembre 2024

Membres présents : MM. Jean-Jacques Gazeau (président du District), Christian Guibert (responsable pôle compétition), Wilfried Hamon (président commission futsal), Adrien Remaud (CTD DAP)

Clubs présents : Montaigu VF, Pouzauges BFC, La Roche Futsal, Hermitage de Venansault, FC Essarts, FC Luçon, FC Achards, St Hilaire Futsal, ES Grosbreuil, Les Sables d'Olonne Futsal

Clubs excusés : FC Talmondais, FC Robrethères, AS 4 Vents Fontaines, FC Mouilleron TC

Invités : arbitres futsal 85

1. Accueil / Inclusion :

Présentation de la Commission Futsal et des différents rôles de ses membres ainsi que du fonctionnement du District de Vendée autour du futsal.

2. Architecture des compétitions

- **Championnat 2024/2025**
 - D1 en matchs aller-retour à l'année
 - D2 et D3 en 2 phases

Avec 14 clubs en D3, celle-ci est coupée en 2 groupes géographiques pour la première phase

Proposition :

Passer la D2 à 12 équipes et la D3 à une seule poule de 11 en 2^{ème} phase, avec pour projet de passer, pour la saison 2025/2026, la D1 et la D2 à 12 équipes et faire ainsi 3 divisions sur des championnats à l'année.

Retours des clubs plutôt positifs même si quelques interrogations se posent.

Il est proposé qu'un formulaire de sondage auprès des clubs des différentes catégories soit transmis pour prendre une décision commune.

- **Challenge de Vendée**

Les dates prévues sont annoncées.

Changement de formule avec la disparition des matchs aller-retour et la mise en place de matchs simples à élimination directe.

Attention, changement de règlement à venir : les joueurs participant au Challenge de Vendée devront obligatoirement avoir pris part à un nombre de matchs de championnat qui reste à définir et sera communiqué dans les règlements.

3. Point arbitrage

Formation dirigeant capacitaire en arbitrage futsal prévue le 26/10/24 aux Achards et le 14/12/24 à Pouzauges.

Pass'Futsal renouvelé le 12 octobre

Nous rappelons l'obligation pour les clubs de présenter un dirigeant capacitaire en arbitrage Futsal en D2 pour le club recevant en soutien de l'officiel désigné ainsi qu'en D1 dans l'hypothèse où un arbitre serait absent.

La D3 ne présente aucune obligation sinon celle de présenter un arbitre bénévole, licencié. Nous ne pouvons cependant que recommander la formation dirigeant capacitaire en arbitrage Futsal pour une meilleure appréhension des règlements.

4. Formation des encadrants

Rappel sur la nécessité de structuration des clubs et de la formation des encadrants.

Les clubs de D1, particulièrement, sont invités à former dès cette année, leurs éducateurs.

L'obligation sera posée à partir de la saison 2025/2026 d'avoir un éducateur ayant a minima suivi les modules de formation CFI U13-U15 et CFI U18-Seniors pour pouvoir évoluer en D1.

5. Climat des rencontres

Les arbitres étant conviés à nous rejoindre, un temps d'échanges est mis en place pour trouver des solutions permettant un climat des rencontres sain.

Propositions :

AVANT

- Instaurer un référent accueil / délégué de salle ? (Accueil équipe adverse, arbitres, accompagnement des arbitres).
- Dirigeant accompagnant l'éducateur pour la FMI, relations arbitres
- Dialogue d'avant-match entre arbitres et responsables / capitaines (nouvelles règles, etc...)
- Mettre un document en place sur le timing d'avant-rencontre (échauffement, contrôle des FMI, ...)

PENDANT

- Référent animation musicale (échauffement, temps morts, mi-temps)
- Instaurer un dialogue / expliquer les décisions par l'arbitre
- Éducateur focalisé sur le jeu → développer ses connaissances du jeu → formation des éducateurs (obligation D1)

APRÈS

- Instaurer un référent accueil / délégué de salle ? (Accompagner les arbitres en fin de rencontre).
- Référent bar / collation

6. DAP/PPF

Le CTD présente le DAP et le PPF aux clubs présents avec mise en lumière sur les actions Districts ainsi que sur le Concours des Espoirs du Futsal (nouvelle action fédérale).

Secrétaire de séance
M. Wilfried Hamon

Pour la commission,
M. Christian GUIBERT